

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Valery Savoie	Numéro de permis 2022104	Date d'inspection Le 23 février 2023	
Nom de l'établissement À la garderie comme à la maison		Numéro de téléphone (506) 733-2514	
Adresse 30 rue Vimy Edmundston NB E3V 1B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	03 mars 2023	
Commentaires : Une photo de cette section me sera envoyée par courriel lorsque rempli par tous les parents.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi (température ressentie -28), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la santé, de la sécurité, des activités quotidiennes, des dossiers d'incidents, des consentements signés (5 dossiers vérifiés), de l'aire de jeu intérieur ainsi que du matériel et équipement de jeu intérieur. Observation de l'accueil pour certains enfants et de la collation (boite à lunch).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 février 2023

Date

original signé par
Valery Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2023

Date